

DGS - FCPS - Budget primitif de la Ville - Exercice 2026

Le Budget primitif 2026 est construit sur la base des résultats de l'exercice 2025 et bénéficie des bons résultats de clôture. Toutefois, le contexte d'incertitudes politiques et économiques doit inciter à la prudence quant aux prévisions. Le début d'un nouveau mandat est par ailleurs l'occasion de jeter les bases d'une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement dont les contours seront précisés par la nouvelle équipe issue des élections de mars 2026.

Le budget primitif 2026 de la ville est impacté par les éléments ci-dessous :

- L'augmentation des recettes et des charges de fonctionnement, respectivement de 1,26% et 1,71% par rapport à 2025. Les dépenses progressent plus vite que les recettes ce qui génère une légère baisse de l'épargne brute en 2026.
- La baisse du FDPTP et surtout la diminution de la compensation de l'abattement de 50% des valeurs locatives des locaux industriels arrêtée à -19,3%, qui impactent les recettes de fonctionnement.
- La poursuite de la hausse des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL avec une nouvelle hausse de 3 points du taux de cotisation qui s'établit en 2026 à 37,65 % (rappel augmentation de 12 points prévue sur 4 ans de 2025 à 2028) et impacte les dépenses de fonctionnement.
- La baisse du fonds vert et des financements attribués par l'Etat.
- Le versement de la pénalité pour déficit de logements sociaux au titre de la loi SRU devrait être sensiblement identique à celui de 2025 à hauteur de 210 240 €. Le recours visant à faire reconnaître l'inconstructibilité de plus de 50 % du territoire communal n'a pas encore été jugé. S'il aboutit favorablement la collectivité pourrait être exonérée de son obligation.
- L'amortissement de l'indemnité de renégociation de l'ancien emprunt DEXIA pour 366 706 € se poursuit, il constitue une dépense d'ordre en fonctionnement, mais aussi une recette d'ordre en investissement.
- Les subventions acquises pour l'achat de poubelles biflux, la rénovation thermique de la piscine et la rénovation du multi-accueil viennent compléter les ressources propres mobilisées par ailleurs pour lancer divers projets d'investissement. Ces subventions ne seront versées à hauteur des montants notifiés que si les travaux se réalisent conformément au plan de financement envisagé lors du dépôt des dossiers de subvention.
- Le fonds de roulement est impacté par l'augmentation des dépenses d'investissement et la baisse de l'épargne brute, mais s'établit à 81,61 jours de dépenses sur la base d'un montant de 4 866 824,60 €, ce qui reste satisfaisant.

L'annuité de la dette en 2026 : 1 075 299,06 €

DETTE 2026	INTERETS	CAPITAL
CONTRATS		
173 (CFFLSTRUCTURE)	106 642,18 €	140 000,00 €
175 (CA FIXE)	40 478,70 €	72 000,00 €
176 (CFFL FIXE)	318 344,15 €	397 834,03 €
TOTAL	465 465,03 €	609 834,03 €

Les dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2026
DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	4 118 517,82 €
012 - Salaires et charges	11 637 299,00 €
014 - Atténuations de charges (prélèvements SRU, FPIC, PRFP)	283 267,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes (subventions, indemnités élus, contribution état civil)	1 137 867,61 €
66 - Charges financières (intérêts, ICNE)	452 267,32 €
67 - Charges spécifiques (titres annulés sur exercice ant)	42 300,00 €
042 – Dotations aux amortissements (immobilisations et charges financières), aux dépréciations et aux provisions	1 438 549,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	2 372 319,08 €
TOTAL	21 482 386,83 €

- Malgré les efforts des services en termes de recherche d'économies et de pistes de mutualisation, les charges à caractère général présentent une augmentation de 29 % par rapport au réalisé 2025. L'augmentation des prix continue d'impacter le budget des services et l'accroissement d'activité de certains services expliquent cette évolution (élections, accroissement du nombre de sortie des centres de loisirs avec la fermeture du gymnase Fleming, extension du nombre d'ateliers au centre saint Exupéry, prestations de

conseil, entretien des parcs et des équipements, mise en accessibilité du site internet de la Ville, remise en état de parcelles agricoles, renforcement de l'équipe de policiers municipaux, ...)

- Les dépenses d'entretien et réparation, ainsi que les dépenses de maintenance sont globalement en très forte augmentation par rapport à 2025 (+74,60%),
- Les dépenses de personnel augmentent de 6,53 % sous l'effet du glissement vieillesse et technicité et de l'augmentation des cotisations CNRACL. En parallèle la collectivité continue à œuvrer pour la stabilisation des effectifs et la réduction du recours à l'intérim avec le souci de maintenir un service public de qualité sur l'ensemble des nombreux équipements de la ville.
- Les subventions de fonctionnement versées augmentent globalement de 3,15%, avec une augmentation de 9,29% pour les subventions aux associations. La subvention d'équilibre du CCAS est maintenue à son niveau de 2025 avec un montant de 520 000 €.
- Les charges d'intérêt sont en diminution d'environ 5% du fait de l'extinction de trois prêts en 2025 et en l'absence de nouvel emprunt, ce qui vient en partie compenser la hausse des autres postes.

Les recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2026
RECETTES	
70 - Produits des services, du domaine et ventes	1 864 456,54 €
73 – Impôts et taxes (AC, DSC, FNGIR)	2 522 472,00 €
731 - Fiscalité locale	12 055 909,00 €
74 – Dotations et participations	2 125 392,00 €
75 – Autres produits de gestion courante (loyers)	367 516,00 €
77 – Produits spécifiques	31 500 €
013 - Atténuation de charges	137 500,00 €
042 – Opérations de transfert entre section	61 453,00 €
002 - Excédent de fonctionnement	2 316 188,29 €
TOTAL	21 482 386,83 €

Les produits des services sont estimés avec une augmentation globale de l'ordre de 6,39%. L'augmentation de la redevance de forçage pour 2026 a une forte incidence dans cette augmentation. Les autres produits de gestion courante sont évalués avec prudence.

Les produits de la fiscalité sont globalement stables. Ainsi, le produit de la fiscalité directe (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation) est évalué à 11 300 000 € sur la base des données de l'état 1288M. Nous restons dans l'attente de la notification officielle des bases prévisionnelles 2026 avec l'état 1259. L'évaluation de ce produit de fiscalité tient compte de l'augmentation forfaitaire des bases de 0,8 % en 2026. Comme annoncé en débat d'orientation budgétaire, il n'est pas proposé d'augmentation des taux de fiscalité en 2026.

Les dotations et participations sont évaluées à la baisse (baisse globale de 17,15%), s'agissant en particulier du F.D.T.P. et de la compensation des exonérations de taxe foncière, de la dotation pour les titres sécurisés et des aides de la CAF. La prudence est de mise sur les participations de nos partenaires habituels, impactés eux aussi par les mesures de la loi de finances 2026.

Les travaux en régie feront l'objet si besoin d'une décision modificative pour intégration des dépenses concernées en section d'investissement par opération d'ordre budgétaire, lorsque les services auront identifié avec précision le coût des travaux d'investissement réalisés en régie municipale avec les moyens propres de la collectivité (coût de la part matériaux et matériel/main d'œuvre).

L'excédent de fonctionnement reporté au budget 2026 s'élève à 2 316 188,29 € après prise en compte du résultat cumulé de l'exercice 2025 et affectation complémentaire en réserve au compte 1068 de 1 800 000 € en section d'investissement.

Les restes à réaliser constatés en section d'investissement en 2025 sont reportés au budget primitif 2026. Ils apparaissent dans la colonne reports de la maquette budgétaire.

Les dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2026	
	Reports	Propositions nouvelles
DEPENSES		
13 – Subventions d'investissement (remboursement)	0,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	610 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 236,80 €	188 096,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	72 908,05 €	151 750,00 €
21 - Immobilisations corporelles	436 728,13 €	2 218 315,00 €
23 - Travaux en cours	81 605,09 €	451 910,00 €
23 – Fonds de roulement	0,00 €	4 866 824,60 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	61 453,00 €
041 – Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €	61 170,00 €
TOTAL	611 478,07 €	8 609 518,60 €
TOTAL GENERAL	9 220 996,67 €	

Les dépenses nouvelles d'équipement s'élèvent à 3 010 071,00 € au terme des arbitrages, ce qui est légèrement supérieur à l'enveloppe de 2,9 M€ envisagée lors du débat d'orientation budgétaire. Le résultat définitif de l'exercice 2025 contribue au financement de cette enveloppe en ponctionnant sur le fonds de roulement qui s'établit à 4 866 824,60 €. A ces sommes s'ajoutent les 611 478,07 € d'investissements reportés en dépense.

Il a été décidé, conformément au débat d'orientation budgétaire, de privilégier les investissements ne générant pas de nouvelles charges de fonctionnement et s'inscrivant dans les axes suivants :

- le renforcement de la sécurité,
- l'amélioration du cadre de vie,

- la préservation de l'environnement,
- la politique de proximité, la démocratie participative et la modernisation des services.

Parmi les principales opérations retenues, on recense (liste non-exhaustive) :

- la poursuite de la modernisation de l'éclairage public dans le cadre du nouveau MPPG,
- le rachat de la centrale photovoltaïque du gymnase des pies,
- le déploiement de la vidéoprotection phase 3,
- la rénovation de la piscine municipale (phase 2 : études de maîtrise d'œuvre et lancement des travaux de réfection de la toiture et de remplacement de deux CTA),
- Le rafraîchissement des bâtiments avec une première phase de travaux sur la médiathèque, le théâtre en Rond et la Mairie,
- La modernisation des équipements de chauffage dans le cadre du nouveau marché d'exploitation – maintenance avec intéressement,
- la rénovation du multi-accueil phase 2 : aménagements extérieurs (subvention FME acquise),
- la réfection des sanitaires de l'école maternelle des Pies et du réseau d'eau potable du groupe scolaire des Pies,
- l'aménagement et sécurisation de la rue Dalloz,
- l'acquisition et le déploiement de poubelles biflux sur l'espace public phase 2.

A cette liste s'ajoutent divers travaux de mises aux normes et les renouvellements de matériels nécessaires au fonctionnement des différents services.

Les recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2026	
	Reports	Propositions nouvelles
RECETTES		
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00 €	350 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation 2025)	0,00 €	1 800 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	26 000,00 €	265 833,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €

024 – Produits des cessions d’immobilisations	0,00 €	1,00 €
041 – Opérations d’ordre patrimoniales	0,00 €	61 170,00 €
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 438 549,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	2 372 319,08 €
001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	0,00 €	2 907 124,59 €
TOTAL	26 000,00 €	9 194 996,67 €
	9 220 996,67 €	

Conformément aux orientations budgétaires, il n’y aura pas de recours à l’emprunt pour financer les nouveaux investissements.

Les recettes d’investissement sont constituées :

- des restes à réaliser 2025 en recette d’investissement reportés au budget primitif 2026. Ils apparaissent dans la colonne reports de la maquette budgétaire.
- des recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur la base des dépenses 2025 éligibles,
- des subventions identifiées de manière certaine au moment de l’élaboration du budget,
- de l’affectation de résultat au 1068,
- des opérations d’ordre entre section (amortissements) et à l’intérieur de la section,
- du virement de la section de fonctionnement (autofinancement),
- de l’excédent d’investissement cumulé constaté en fin d’exercice 2025 et reporté au budget 2026.

En conclusion :

Le Budget Primitif 2026 de la Ville de Sassenage :

- Est équilibré en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 21 482 386,83 €.
- Est équilibré en section d’investissement en dépenses et en recettes à hauteur de 9 220 996,67 €.

BP 2026	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	21 482 386,83 €	21 482 386,83 €
INVESTISSEMENT	9 220 996,67 €	9 220 996,67 €
TOTAL	30 703 383,50 €	30 703 383,50 €

Ratios légaux

Population INSEE au 1^{er} janvier 2025 : 11 775

Population INSEE au 1^{er} janvier 2026 : 11 854

Ratios		Ratios nationaux*	CFU 2025	BP 2026
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 239 €	1 356 €	1 491 €
2	Produit des impôts directs / Population	692 €	1018 €	1017 €
2bis	Produits impôts directs + fiscalité reversée / Population	899 €	1 225 €	1 224 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1450 €	1 645 €	1 612 €
4	Dépenses équipements bruts / Population	388 €	149 €	306 €
5	Encours de dette / Population	822 €	1 125 €	1 066 €
6	DGF / Population	176 €	0 €	0 €
7	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	59,2 %	68,40 %	65,85 %
9	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	91,4 %	86,52 %	95,69 %
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	26,7 %	9,06 %	18,96 %
11	Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	56,7 %	68,37%	66,12 %

* Source collectivites-locales.gouv.fr : « Les collectivités locales en chiffres 2025 » - Le coefficient 8 de mobilisation du potentiel fiscal n'est plus calculé

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 038-213804743-20260504-DEL_26_4_27_09-DE

Tel est l'objet de la délibération.